

IX.

Lettre de Guillaume de Nassau, aux Magistrats de la ville d'Ypres. — Il insiste pour qu'on fournisse la somme que l'on demande pour solder les troupes et principalement les Reyters allemands. (Arch. Y.)

Messieurs, l'experience que nous avons des grandes foules que souffrent a present les provinces de Brabant et du Haynault, par l'armee de nos ennemis, et qu'il faict a craindre si Dieu ne nous faict la grace d'y resister, que les aultres pourroient aussi souffrir, nous apprennent assez quelle necessite on a eu d'appeler a nre secours des forces d'Allemaigne tant a pied qua cheval, afin, par le moien d'icelles, de nous delivrer de la tyrannie des Espaignols. Or pour la bonne diligence qui y a este mise nous avons advertissement certain que dedans six ou huict jours, ung bon nombre des dictes forces de cheval appelées communement Reyters se trouvera sur le Rain chose non moins nécessaire pour nre salut que desiree de tous gens de bien et amateurs de la patrie, mais daultant que ceste venue ne nous seroit seulement inutile, si nous n'aurons en main argent pour leur faire passer monstre, et leur payer leur premier mois, mais aussi extremement dommaigeable, pour le grand degast qui en suiveroit en tout le pays, vous seroit a craindre que l'ennemi sentant une telle occasion, ne trouva moyen de les attirer à soy, qui seroit nre certaine ruyne et désolation universelle de tout le pays. Pour ce m'a semble convenir a mon debvoir et a la charge quil vous a pleu me donner, adjoindre les presentes a celles que les deputes de Messieurs les etats generaulx vous escrivent, affin de vous prier d'aautant que vous aymez vre bien, salut et repos de vos femmes et enfans, vous efforcer de fournir a ce que vous entendrez plus amplement par les Tres des susd^{es} s^{rs} deputez que ne repeteray pour eviter prolixite, et davantage quil vous plaise, considerer qu'oultre le dict payement des estraingiers, il nous fault aussi donner contentement aux gens de guerre que nous avons entre nous et qui jusques a present ont faict service, affin qu'eulx joincts aux Reyters ils ayent meilleur courage et volonté

1578
8 Mai.

de bien faire, vous suppliant de ne rien espargner de ce qui se trouvera en v^{re} puissance pour mettre a fin ce que tous avons si longtemps souhaitté vous assurant quil ny a aultre moyen pour effectuer une si noble entreprise que de faire le contenu des d^{tes} lettres. Que si apres avoir faict mon extreme devoir suivant vos requisitions de faire venir le dict secours et vous avoir advertis de la necessite que nous avons d'un prest, vous ne faictes devoir, je proteste que je me serai acquite devant Dieu et les hommes de mon devoir, et que le mal qui en pourra advenir ne me debvera estre impute. Toutesfois jespere que resentans combien est grande l'importance du faict, et vous souvenant de ce que vous devez a la patrie et a vous mesmes, vous ferez tel devoir et diligence que le povre pays qui y a longtemps languit sous une telle servitude, vous rendra graces quant par v^{re} moyen il sera remis en sa pristine splendeur et liberte, sur quoy apres m'estres recommande bien affectueusement a vos bonnes graces, je prierai Dieu vous avoir

Messieurs en sa sainte garde et protection, d'Anvers ce viii de may 1578.

« Votre bien bon amy a vous faire service

« GUILLE DE NASSAU.

A Messieurs,

Messieurs les Burgm^{res}, Echevins, nobles
et notables de la ville d'Ypres.

X.

Lettre de Philippe de Lalaing aux Magistrats de la ville d'Ypres. — Il requiert qu'on sévisse contre ceux qui ont attaqué son honneur en le calomniant. (Arch. Y.)

Philippe, comte de Lalaing, baron d'Escornaix, gouverneur capitaine-général et grand-bailli de Hainaut, quitta le parti des Confédérés après que les désordres qui éclatèrent à Gand sous la domination d'Hembyse eurent provoqué la séparation des provinces wallonnes qui formèrent un troisième parti sous la dénomination de *Mécontents*. Plus tard, presque